

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département du Finistère,
Arrondissement de MORLAIX,
Canton de LANDIVISIAU,
Commune de LANDIVISIAU.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 4 décembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 29

Par suite d'une convocation en date du 24 novembre 2015, les membres composant le Conseil municipal de Landivisiau se sont réunis en mairie, le vendredi 4 décembre 2015, à 19 heures, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Maire.

Sont présents : Mme CLAISSE, M. MICHEL, Mme LE BERRE, M. SALIOU, Mme QUEOURON, M. MORRY, Mme PORTAILLER, M. PERVES, Mme MORIZUR, Mme APPRIOU, M. DERRIEN, Mme L'AMINOT, M. JEZEQUEL, Mme BOSC, M. YVEN, Mme BLEAS K, M. LE BRAS, Mme AUFFRET, M. BALANANT, Mme MARTIN, M. BILLON, M. KERRIEN, Mme LAIZET, M. POULIQUEN, M. TURLAN, Mme LARVOR, Mme BLEAS M., M. PHELIPPOT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absente ayant donné procuration :

Mme BETON, Conseillère municipale a donné procuration à M. POULIQUEN, Conseiller municipal.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

Monsieur Yvon LE BRAS, Conseiller municipal, est nommé pour remplir cette fonction.